

FACILITE POUR LA FEMME ENCEINTE

A partir du 6^e mois de grossesse

Accès gratuit en 1^e classe sur présentation d'un titre de transport de 2^e classe

- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

Pour un trajet* entre deux gares* ou points d'arrêts* belges.

POUR QUI ?

Pour la femme enceinte à partir du 6^{ème} mois de grossesse.

COMMENT L'OBTENIR ?

En présentant conjointement un certificat médical ou une carte « zwangerschapsattest » (émise par « Kind en Gezin ») rempli(e) par un médecin mentionnant la date présumée de l'accouchement et un titre de transport valable en 2^e classe.

SUR QUEL SUPPORT ?

Papier, PDF, e-ID (sauf au départ ou à destination de Brussel Airport - Zaventem), Mobile Ticket avec code-barres 2D sur smartphone/tablette, Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

Pour bénéficier gratuitement de l'accès à la 1^e classe, présentez conjointement à l'attestation de grossesse un titre de transport valable en 2^e classe.

A QUEL PRIX ?

Le titre de transport en 2^e classe et l'attestation de grossesse suffisent à accorder l'accès à la 1^e classe, sans supplément.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

La femme enceinte voyage en 1^e classe sans supplément à partir de son 6^{ème} mois de grossesse pour autant qu'elle soit en possession d'un titre de transport valable en 2^e classe et de l'attestation de grossesse mentionnant la date présumée de l'accouchement.